



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°05 - REUNION DU 17 JANVIER 2023

Présents : Michel RAVIART (Président), Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Invité : Daniel DUBOIS (référent éclairage et sols)

Assiste : Patrick BAUW

Excusé : Pierre BIENVENU

Prochaines réunions :

Mardi 14/02/2023 (CFD)

Mardi 21/03/2023 (CFD)

Mardi 18/04/2023 (CFD)

Mardi 16/05/2023 (CFD)

Mardi 20/06/2023 (CFD)

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 04/02/2023

Le P.V n°04 est validé

Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

RAPPEL

La Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives rappelle que pour toute demande de modification concernant une installation il faut envoyer une demande à :

terrains@lfhf.fff.fr

Seule la CRTIS est habilitée à modifier des libellés sur l'outil STADIUM

La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Il appartient également aux clubs et aux organisateurs de compétitions de vérifier que le niveau de classement de l'installation est compatible avec celui requis par le règlement de la compétition concernée

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **POUILLY SUR SERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 026170101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/11/2022.

Date de la visite : 14/12/2022 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/09/2012
- Rapport de visite effectué le 14/12/2022 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 17/01/2033.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BRAINE – STADE CLAUDE BALLET 2 – NNI 021100102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance du projet de création d'un terrain de Foot A8 et des documents transmis :

- Délibération de la Mairie du 28/09/2022
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet de création d'un terrain Foot A8 en gazon synthétique conforme au cahier des charges FAFA.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

4 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LA BASSEE – STADE ROLAND JOLY 1 – NNI 590510101**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 15/11/2032.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/11/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de mise en service du revêtement : 01/11/2022) et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 20/12/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS
- Tests in situ du 15/11/2022 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission note une valeur limite sur la traction rotationnelle qui nécessite une attention particulière à la maintenance du terrain, notamment sur l'intégration et la répartition de la charge.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/11/2032.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **WINGLES – STADE LEONARD DANIEL 1 – NNI 628950201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Lettre de la Mairie du 04/01/2023
- Photo de la tribune avec liaison sécurisée
- Plans (Aire de jeu – Vestiaires actuels)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T4 PN qui permettra d'avoir une aire de jeu de 105mx68m.

Pour obtenir un niveau T3, il faudra procéder à une mise en conformité réglementaire des différents vestiaires.

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **VERQUIN – ARENA CENTRE REGIONAL DES ARTS MARTIAUX – NNI 628489901**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **HAILLICOURT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624000101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/11/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 10/01/2023.

Remerciements

- **HEUCHIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624510101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 18/10/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 23/12/2022.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **FRUGES – STADE JEAN MARC BIGOT 2 – NNI 623640202**

Cette installation est référencée, jamais visitée ni classée, en retrait de classement jusqu'au 07/07/2025.

Date de la visite : 07/11/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 17/01/2033.

- **FRUGES – STADE JEAN MARC BIGOT 3 – NNI 623640203 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

Date de la visite : 07/11/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 17/01/2033.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FRUGES – STADE JEAN MARC BIGOT 1 – NNI 623640201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2023.

Date de la visite : 07/11/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 08/11/2022

Au regard des éléments transmis et en l'absence de la protection de l'aire de jeu (main courante) Art 6.6.1 du règlement des T&IS, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2033.

La Commission précise pour un classement de Niveau T6 PN, une main courante sur toute la longueur côté vestiaires est nécessaire.



SUITE

- **LE PORTEL – STADE ANDRE LEFEBVRE 1 – NNI 626670201**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/10/2022.

Date de la visite : 21/12/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 29/12/2022
- Rapport de visite effectué le 20/12/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2033, sous les réserves suivantes :

- Retirer immédiatement le but à effectif réduit fissuré

Et celles à lever avant le 30/04/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

- **LE PORTEL – STADE ANDRE LEFEBVRE 2 – NNI 626670202**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/10/2022.

Date de la visite : 21/12/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 20/12/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2033, sous les réserves suivantes à lever avant le 30/04/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



1.5 Avis préalables

- **BOURTHES – STADE MUNICIPAL – NNI 621680101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/05/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T5 avec un terrain en pelouse naturelle conservé avec de nouveaux vestiaires et du document transmis.

La Commission prend connaissance du document suivant :

- Plan des Vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T5 PN.

Pour son classement en Niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des T&IS lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CALAIS – STADE PAUL DE L'EPOPEE 2 – NNI 621930102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2030 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 25/11/2023.

La Commission prend connaissance du plan masse avec les différentes photos montrant l'ensemble des accès sécurisés.

Remerciements



ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BELLIGNIES – STADE DE LA CROIX BLANCHE 1 – NNI 590650101**

Cette installation est référencée, jamais visitée ni classée, en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Date de la visite : 12/12/2022 – Mr Patrick RATTE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/04/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2023 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité

- **BELLIGNIES – STADE DE LA CROIX BLANCHE 2 – NNI 590650102 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

Date de la visite : 12/12/2022 – Mr Patrick RATTE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau A8 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 45,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **SAINT REMY DU NORD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595430101**

Cette installation est référencée, jamais visitée ni classée, en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Date de la visite : 28/10/2022 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis et en l'absence de la protection de la main courante sur toute la longueur côté vestiaires, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2033.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/04/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



SUITE

- **SARS POTERIES – STADE ANDRE WASTIAUX 1 – NNI 595550101**

Cette installation est référencée, jamais visitée ni classée, en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Date de la visite : 24/11/2022 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 56,60m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/04/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Supprimer les arcs boutant des 2 buts
- Mettre une protection sur les parties saillantes des bancs de touches
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaires
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HAUTMONT – STADE SAINT EXUPERY 1 – NNI 592910301**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 18/10/2023.

Date de la contre visite : 10/01/2023 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 18/10/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation avec photos des travaux de mise en conformité des zones de sécurité

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2033.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser pour le 30/04/2023

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **NEUILLY ST REMY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594280101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2021.

Date de la contre visite : 05/01/2023 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 07/12/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Photos de la mise en conformité de la zone de sécurité

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2033.

La Commission précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/06/2023 :

- Installer des bancs joueurs de 2,50 m largeur minimum (1,90m actuellement)



SUITE

- **ORS – STADE REINE DUFOUR 1 – NNI 594500101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 03/12/2022 – Mr Patrice RATTE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 25/08/2022

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 17/01/2033, sous les réserves suivantes à lever avant le 30/04/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaires
- Remettre en état le banc cassé dans le vestiaire local

- **WAVRECHAIN SOUS DENAIN – STADE JEAN-BAPTISTE DONAIN 1 – NNI 596510101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Mail de la Mairie du 05/01/2023 attestant de la mise en conformité de la zone de sécurité

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2033.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants devaient être réalisés pour le 31/05/2022 :

- Installer un miroir dans le vestiaire joueurs de l'équipe locale
- Installer un lavabo (EC-EF) dans les vestiaires joueurs

La Commission précise que le classement de l'installation en Niveau T5 PN ne sera possible que si les vestiaires joueurs disposent de ses propres douches & les sanitaires publics dissociés des joueurs et officiels.

1.3 Changements de niveau de classement

- **VALENCIENNES – STADE DE LA LONGUE CHASSE – NNI 596060601**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 15/07/2030.

Date de la visite : 05/01/2023 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 05/01/2023 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 SYN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.



1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **RAISMES – STADE DE LA PATTE D'OIE 3 – NNI 594910303**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/09/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/09/2021 et prend connaissance des tests in situ du 12/04/2022 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/09/2032.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **CAMBRAI – GYMNASSE GILBERT MAYEUX – NNI 591229901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 16/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et à la suite de l'affectation des vestiaires joueurs au Stade Saint Roch 1, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17/01/2033.

- **VALENCIENNES – SALLE VAUBAN – NNI 596069902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2027.

Date de la visite : 05/01/2023 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires (non coté)
- Rapport de visite effectué le 05/01/2023 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission transmet le rapport de visite pour prise en compte des non-conformités à lever pour obtenir un Niveau Futsal 2.

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **VIEUX CONDE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 596160102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2028.

Date de la visite : 30/11/2022 – MM Pierre PISKORZ & Jérémy DENOYELLE – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 152 lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.02

U2h Facteur d'uniformité : 0.05 (Requis minimum en E7 : ≥ 0.4)

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **GLAGEON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592610101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 05/01/2023.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CORBEHEM – COMPLEXE SPORTIF LA SENSEE – NNI 622400101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance du mail et des photos de Mr Benoit MERCIER du Service Technique de la Ville de Corbehem en date du 22/12/2022 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et de la mise en place d'une protection en gazon synthétique sur les regards d'arrosage qui se situent à 1,30m de la ligne de touche ont été réalisés.

Remerciements

- **GOMMEGNIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592650101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/11/2031.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Gommegnies en date du 08/01/2023 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et de la mise en conformité de la main courante passant derrière les abris de touche ont été réalisés.

Remerciements



- **HAMEL – STADE ANDRE HALLE – NNI 592800101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/02/2025.

Visite conseil à la demande de la Mairie et du club de l'ET.S. Municipale Hamel pour évaluer la faisabilité d'un changement de niveau de l'installation en niveau T5 PN.

Il est confirmé les points suivants :

- L'aire de jeu doit passer en 105m x 68 m (Art 3.2.1 du Règlement des T&IS). Les dimensions existantes 101m x 58m.
- Il est recommandé que la pelouse réponde aux qualités définies à l'art 3.2.6.1 du Règlement des T&IS
- Les vestiaires joueurs devront être d'une surface de 20 m² (hors douches & sanitaires) (Art 4.6.1 du règlement des T&IS)
- Le vestiaire arbitre doit avoir une surface de 8 m² minimum (hors douches & sanitaires) (Art 4.7.2 du Règlement des T&IS)

La CRTIS est prête à émettre un Avis Préalable au vu de la transmission d'un projet détaillé comportant plans et descriptifs.

- **HORDAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593130101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/03/2032.

La Commission prend connaissance du mail et des photos du club de l'U.S. Hordain en date du 02/01/2023 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et de la pose d'un miroir dans les vestiaires joueurs ont été réalisés.

Remerciements

- **LOFFRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593540101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 15/11/2032.

La Commission prend connaissance du mail de Monsieur Eric GOUY – Maire qui demande un délai supplémentaire pour pouvoir effectuer les travaux suivants :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

La Commission donne un avis favorable à la demande de la Mairie et précise que les travaux devront être réalisés pour le 30/06/2023.

La Commission demande à la CDTIS de prendre contact avec la Mairie pour programmer une visite de l'installation après les travaux effectués.

- **PETITE FORET – SALLE BERNARD HINAULT - 594599901**

Cette installation est classée niveau Futsal 3 jusqu'au 09/10/2028.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Petite Forêt en date du 06 janvier 2023 nous informant qu'un sanitaire a été installé dans le vestiaire arbitre.

Remerciements

La Commission rappelle qu'elle reste dans l'attente de précision sur la capacité spectateur en précision de l'AOP en date du 24/08/2018.

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADIUM TERRAIN N°4 – NNI 590090204**

A la suite des travaux sur les installations Stadium Terrain Honneur et Stadium Terrain N°1, cette installation initialement de Niveau T5 SYN, devenue sans vestiaire, avait été classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 19/11/2031.

Date de la visite : 13/12/2021 – Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS Flandres & Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance des informations sur les nouveaux vestiaires sous la tribune de l'installation Stadium Terrain N°1 à la suite d'une visite de classement en date du 06/01/2023 effectuée par MM Michel RAVIART Président de la CRTIS et Serge PATUREAU Président de la CDTIS Flandres.

Elle note la possibilité d'affecter deux vestiaires joueurs de 28 et 30 m² et un vestiaire arbitre de 10 m² à cette installation.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/11/2031 sous réserve de la transmission d'une AOP ou d'une Attestation administrative de capacité précisant la capacité spectateurs de cette installation (et notamment des gradins couverts) avant le 31/03/2023.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **COMINES – SALLE J DEGROS – NNI 591529902**

Cette installation n'a jamais été classée.

Date de la visite : 09/12/2022 – Mr Serge PATUREAU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 05/05/2020
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17/01/2033, sous réserve de la transmission d'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) précisant la capacité spectateurs avant le 31/03/2023.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables

- **LESQUIN – STADE JEAN PIERRE PAPIN 2 – 593430102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/03/2027.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 06/07/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 175 lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.76

Angle max d'inclinaison : 67.1

GR max : 47.5

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.

- **LESQUIN – STADE JEAN PIERRE PAPIN 3 – 593430103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 08/07/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 166 lux

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.72

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable de conformité au cahier des charges FAFA Eclairage pour un terrain A8.

3.5 Retraits de classement

- 4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
- 5. **AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANDEVILLE – STADE MUNICIPAL JEAN LOUIS FLOURY – NNI 600120101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/06/2023.

Date de la visite : 06/12/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 06/12/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2033, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/04/2023 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **PLAILLY – STADE MUNICIPAL – NNI 604940101**

Cette installation est en retrait de classement jusqu'au 15/09/2023.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2022 et prend connaissance de la mise en conformité des zones de sécurité et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 11/01/2023 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2033, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2023.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



SUITE

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **CREIL – GYMNASSE ALAIN MARION – NNI 601759903**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030.

Date de la visite : 03/01/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/01/2023
- Rapport de visite effectué le 03/01/2023 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ESTREES MONS – STADE MUNICIPAL – NNI 805570101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/09/2022.

Date de la visite : 30/11/2022 – Mr Jean François DEBEAUVAIS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 24/11/2022
- Photos du point de corner sur la zone de sécurité côté serres

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de sécurité des 2,50m au point de corner côté serres.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/05/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **AIRAINES – STADE JEAN VERITE 1 – NNI 800130101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 05/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T5 PN avec un terrain en pelouse naturelle conservé et du projet de construction d'un complexe multisports avec des nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Notice explicative
- Plan des nouveaux vestiaires
- Plan masse

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T5 PN.

Pour son classement en Niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **BLANGY SUR BRESLE – GYMNASSE MAURICE FLECHELLE – NNI 761019901**

Cette installation n'a jamais été classée.

Date de la visite : 05/10/2022 – Mr Mickael SELLIER - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 05/10/2022
- Photos de la salle

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 17/01/2033.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **AMIENS – STADE GUSTAVE CHARPENTIER – NNI 800211001**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2026.

Date de la visite : 06/12/2022 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : **38** lux (Requis minimum en E7 : 75 lux) (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.20

U2h Facteur d'uniformité : 0.47

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

- **CAMON – STADE LUCIEN JOVELIN 3 – NNI 801640103**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2025.

Date de la visite : 06/12/2022 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 129 lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.62

U2h Facteur d'uniformité : 0.79

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 17/01/2025.



SUITE

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **PERONNE – GYMNASE DU SIVOS – NNI 806209902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 18/10/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 18/11/2022.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

Le 17/01/2023
Michel RAVIART
Président